



Afrique du Nord

Faits marquants

- Du fait de l'augmentation des flux migratoires qui traversent l'Afrique du Nord, le HCR a consolidé sa présence dans la sous-région en 2007. Un grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés participant à ces mouvements migratoires ont désormais accès à la protection internationale.
- Le HCR a coopéré avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour garantir une protection internationale et une assistance au grand nombre de réfugiés urbains présents dans la région, ainsi qu'aux réfugiés sahraouis vivant dans les camps de Tindouf, en Algérie.
- Les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités de l'Organisation ont commencé à produire des résultats. Le Plan d'action en dix points pour gérer la protection des réfugiés dans les mouvements migratoires mixtes aide à concilier les impératifs de protection des réfugiés et les intérêts des États, concernant la gestion des migrations.
- La Mauritanie a institué des procédures nationales de détermination du statut de réfugié et une quarantaine de demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié en vertu du régime d'asile récemment élaboré. Le rapatriement de quelque 20 000 Mauritaniens réfugiés au Sénégal devrait commencer au début de l'année 2008.
- L'attentat terroriste perpétré en décembre contre les Nations Unies à Alger a coûté la vie à 17 collaborateurs de l'ONU et d'autres organismes. L'explosion a démoli la « Maison des Nations Unies » et les bureaux du HCR, ce qui a entraîné l'arrêt temporaire des activités en faveur des réfugiés urbains en Algérie.

Algérie

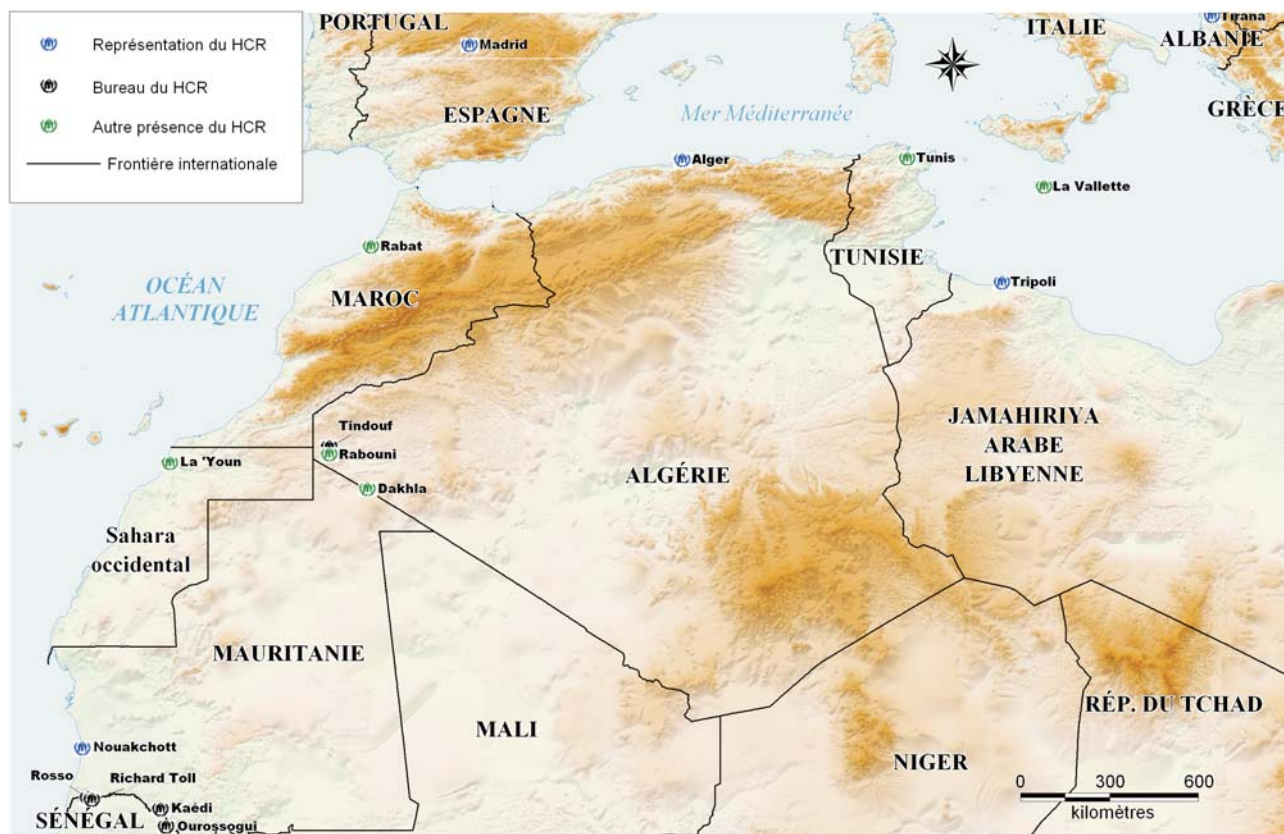
Jamahiriya arabe libyenne

Maroc

Mauritanie

Sahara occidental

Tunisie



- Le Haut Commissariat a signé un accord de siège avec le Royaume du Maroc. En Libye, un accord tripartite entre le HCR, le Centre international pour le développement des politiques migratoires et une ONG libyenne - l'Organisation internationale pour la paix, l'assistance et les secours - a été conclu. La Libye a élaboré une loi nationale sur les réfugiés, actuellement soumise à l'examen du Comité législatif national.

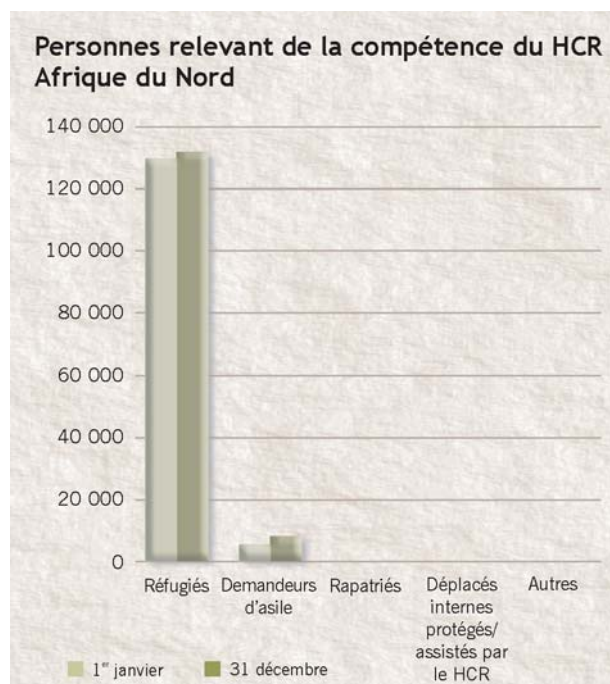
l'adoption de législations sur les réfugiés et à persuader les États d'instituer des procédures d'asile conformes aux normes internationales.

La situation humanitaire des réfugiés sahraouis logés dans les camps de Tindouf, dans le sud de l'Algérie, est demeurée extrêmement préoccupante, la plupart d'entre eux vivant dans des conditions pénibles, dans un milieu désertique hostile. Si la situation au Sahara occidental ne trouve pas de règlement politique, il est peu probable qu'on parvienne à trouver des solutions durables pour remédier au sort de cette population.

Environnement opérationnel

Tous les pays de l'Union du Maghreb arabe ont adhéré aux traités internationaux et/ou aux traités régionaux relatifs aux réfugiés (La Libye, qui n'a adhéré ni à la Convention de 1951 ni au Protocole de 1967 sur les réfugiés, est signataire de la Convention de 1969 de l'OUA sur les problèmes des réfugiés en Afrique). Cependant, pour diverses raisons d'ordre économique ou d'une autre nature, notamment des préoccupations relatives à la sécurité des territoires, motivées par une augmentation importante des activités menées par des extrémistes, les gouvernements de la sous-région n'accordent pas la priorité aux affaires de réfugiés.

Le nombre de personnes impliquées dans les mouvements migratoires mixtes qui se dirigent vers des pays nord-africains a continué à augmenter en 2007, pendant que les structures nationales de gestion des migrations s'efforçaient de traiter les problèmes suscités par ce phénomène complexe. En conséquence, la stratégie du HCR en Afrique du Nord visait à garantir l'accès des demandeurs d'asile à la protection, à assister les réfugiés, à renforcer les capacités des institutions nationales, à prôner





HCR/R. Al Hasani

Des enfants réfugiés s'apprêtent à taper le ballon lors d'un stage d'été organisé dans une école à proximité du Caire.

En 2007, le HCR s'est efforcé d'offrir une aide humanitaire essentielle au plus grand nombre possible d'individus, au sein de l'importante population réfugiée dans la sous-région d'Afrique du Nord. Les réfugiés urbains les plus vulnérables ont bénéficié d'indemnités mensuelles, d'allocations scolaires et parfois d'une aide au logement.

En collaboration avec le PAM et diverses ONG, le HCR a dispensé une aide dans les secteurs des vivres, des abris, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation aux réfugiés des camps de Tindouf. Des quantités supplémentaires de fruits, de légumes et de viande fraîche ont également été fournies pour améliorer leur état nutritionnel.

Le Haut Commissariat a déployé d'importants efforts pour susciter un appui au Plan d'action en dix points, qui vise à traiter divers aspects de la protection des réfugiés participant à des mouvements migratoires mixtes. Ces efforts ont commencé à porter leurs fruits, le Plan d'action devenant progressivement un cadre de référence pour la protection des réfugiés dans la sous-région. La mise en place de procédures d'asile en Mauritanie, la signature de l'accord de siège avec le Maroc et la rédaction de la loi nationale sur les réfugiés en Libye sont quelques-uns des résultats produits par les

activités de plaidoyer et de renforcement des capacités du HCR en Afrique du Nord.

Le HCR a forgé des partenariats avec plusieurs organisations intervenant dans les camps de Tindouf pour procurer des services essentiels aux réfugiés. Ces partenariats ont suscité un appui financier supplémentaire aux activités d'assistance menées par le Haut Commissariat auprès des réfugiés sahraouis.

Contraintes

Le HCR a de plus en plus de difficultés à protéger les réfugiés en raison des mouvements migratoires mixtes qui traversent la région. Il n'existe dans la région aucune structure ou stratégie nationale qui permette de gérer les questions d'asile dans le cadre de mouvements migratoires mixtes. D'autre part, les gouvernements attachent une importance croissante à la sécurité nationale. L'attentat terroriste contre l'ONU à Alger a entraîné l'arrêt presque total des activités du HCR en faveur des réfugiés urbains résidant dans le pays. Le Haut Commissariat est néanmoins parvenu à poursuivre, sans interruption aucune, son opération humanitaire au bénéfice des réfugiés sahraouis.

Opérations

En **Algérie**, le HCR a dispensé, en coopération avec les autorités algériennes, des institutions des Nations Unies et d'autres partenaires, protection et assistance aux réfugiés sahraouis des camps de Tindouf. L'assistance portait sur les vivres, les soins de santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et le transport. Des formations professionnelles ont également été assurées, en particulier pour les femmes. Le Haut Commissariat a fourni de la viande fraîche et des légumes aux réfugiés pour remédier à leur carence nutritionnelle. À Alger, la délégation a mené des procédures de détermination du statut et offert des indemnités mensuelles à certains réfugiés, fournissant notamment des allocations logement à une cinquantaine d'entre eux.

L'attentat terroriste perpétré en décembre contre les Nations Unies à Alger a coûté la vie à 17 collaborateurs de l'ONU et d'autres organismes. L'explosion a démolie la « Maison des Nations Unies » et les bureaux du HCR, ce qui a entraîné l'arrêt temporaire des activités en faveur des réfugiés urbains en Algérie. Le Haut Commissariat est néanmoins parvenu à poursuivre, sans interruption aucune, son programme en faveur des réfugiés sahraouis logés dans les camps de Tindouf.

En **Jamahiriya arabe libyenne**, le HCR et ses partenaires sont venus en aide à des centaines de réfugiés urbains, qui ont bénéficié d'indemnités de subsistance, d'une assistance médicale, d'un appui éducatif, d'une orientation et d'une assistance juridique, de formations professionnelles, de stages d'apprentissage et de microcrédits. Par le biais de son programme, le HCR s'est efforcé de répondre adéquatement aux besoins des femmes réfugiées. La rédaction de la loi nationale sur les réfugiés s'inscrit donc parmi les réalisations majeures.

Le **Maroc** est un pays de transit pour des milliers de migrants et de demandeurs d'asile provenant d'Afrique sub-saharienne et parfois d'aussi loin que l'Asie du Sud-Est. L'octroi d'une protection aux réfugiés dans le cadre de mouvements migratoires mixtes a représenté un véritable défi pour la délégation du HCR au Maroc. Menant des procédures de détermination du statut pour un grand nombre de demandeurs d'asile, la délégation a en outre aidé un certain nombre de réfugiés qui avaient des besoins particuliers en leur fournissant des vivres, des abris, des soins de santé et une aide à l'enseignement, et en assurant une orientation juridique et des activités génératrices de revenus. L'on espère que la conclusion de l'accord de siège aboutira à la mise en place d'un régime d'asile national conforme aux normes internationales.

La **Mauritanie**, voisine de l'Afrique sub-saharienne, est un lieu de passage important pour les migrants qui cherchent à se rendre en Europe. Pour protéger les réfugiés au sein des mouvements migratoires mixtes, le HCR a aidé le Gouvernement à instituer des procédures d'asile efficaces, conformes aux normes internationales de protection des réfugiés. La mise au point des détails des plans et la conclusion d'un accord tripartite en vue du rapatriement des quelque 20 000 Mauritaniens réfugiés au Sénégal ont été des réalisations de toute première importance.

À défaut de procédures nationales d'asile en **Tunisie**, le HCR a assuré la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat et veillé au respect des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le Haut Commissariat a également encouragé l'autosuffisance des réfugiés en leur assurant des formations professionnelles. Il a accordé à plusieurs réfugiés de longue date des indemnités mensuelles pour leur permettre de subvenir à leurs besoins essentiels dans les secteurs des vivres, de la santé et de l'éducation, et en matière de logement ; des demandes de réinstallation ont été adressées à des pays tiers pour le compte des réfugiés qui avaient des besoins de protection particuliers.

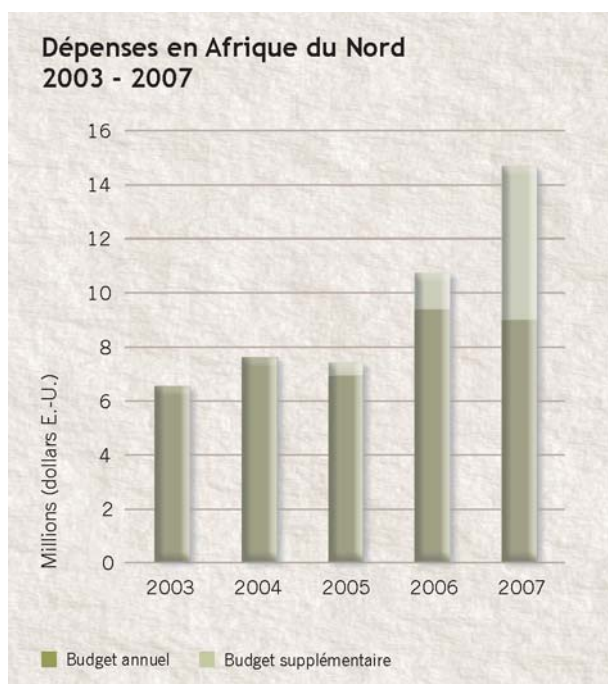
Le programme de mesures de rétablissement de la confiance au Sahara occidental est destiné à faciliter les contacts entre les populations sahraouies des camps de réfugiés de Tindouf et leurs familles demeurées au Sahara occidental. Le programme a été mené avec le concours de toutes les parties au conflit et en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

En 2007, quelque 2 050 réfugiés hébergés dans les camps de Tindouf, ainsi que les membres de leurs familles vivant sur le Territoire, ont bénéficié de ces visites dans les deux sens. Les réfugiés ont également passé quelque 23 000 appels téléphoniques aux membres de leurs familles résidant au Sahara occidental grâce aux services gratuits assurés par le HCR dans les camps.

Grâce au programme, le HCR a pu aider les membres de familles séparées depuis plus de trois décennies à se rencontrer et à rester en contact, ce qui a eu un impact positif sur le bien-être psychosocial des bénéficiaires.

Informations financières

Les opérations du HCR dans la sous-région Afrique du Nord ont bénéficié de financements suffisants, notamment de



fonds supplémentaires pour les mesures de rétablissement de la confiance. Le budget établi pour ces mesures, d'un montant de 3,4 millions de dollars E.-U., a été financé à 93 pour cent ; ces fonds ont servi à organiser 32 vols de retour entre Tindouf et le Territoire et à assurer des services

téléphoniques dans les quatre centres d'appel des camps. Le total des dépenses engagées au titre de l'opération s'est élevé à 2,6 millions de dollars. En raison de la réception tardive de certains fonds, le solde a été reporté afin d'appuyer l'opération au début de l'année 2008.

Budget et dépenses (dollars E.-U.)

| Pays | Budget final | | | Dépenses | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| | Budget annuel | Budget supplémentaire ¹ | Total | Budget annuel | Budget supplémentaire | Total |
| Algérie | 5 679 842 | 722 014 | 6 401 856 | 5 675 868 | 396 254 | 6 072 122 |
| Jamahiriya arabe lybienne | 844 914 | 89 945 | 934 859 | 843 487 | 42 841 | 886 329 |
| Maroc | 983 543 | 481 365 | 1 464 908 | 959 906 | 415 614 | 1 375 520 |
| Mauritanie | 1 170 628 | 2 175 171 | 3 345 799 | 1 131 610 | 1 853 832 | 2 985 442 |
| Sahara occidental | 0 | 2 667 257 | 2 667 257 | 0 | 2 351 896 | 2 351 896 |
| Tunisie | 358 350 | 22 038 | 380 388 | 357 774 | 19 141 | 376 915 |
| Activités régionales ² | 0 | 823 625 | 823 625 | 0 | 624 972 | 624 972 |
| Total | 9 037 276 | 6 981 415 | 16 018 692 | 8 968 645 | 5 704 550 | 14 673 195 |

¹ N'inclut pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR.

² Inclut le renforcement institutionnel pour l'asile et la protection des réfugiés au sein de mouvements migratoires plus larges.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

| Affectation | Donateur | Budget annuel | Budget supplémentaire |
|---------------------------|--|------------------|-----------------------|
| Afrique du Nord | Commission européenne | 0 | 823 625 |
| | États-Unis | 1 550 000 | 0 |
| | Suède | 436 681 | 0 |
| | Sous-total | 1 986 681 | 823 625 |
| Algérie | Belgique | 360 231 | 0 |
| | Commission européenne | 1 662 490 | 25 979 |
| | <i>Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe E.V.</i> | 66 113 | 0 |
| | Espagne | 1 262 014 | 0 |
| | <i>España con ACNUR</i> | 133 333 | 0 |
| | États-Unis | 650 000 | 0 |
| | Sous-total | 4 134 180 | 25 979 |
| Jamahiriya arabe libyenne | Commission européenne | 0 | 17 736 |
| | Suisse | 15 418 | 0 |
| | Sous-total | 15 418 | 17 736 |
| Mauritania | Commission européenne | 385 577 | 0 |
| | Espagne | 268 817 | 507 522 |
| | États-Unis | 0 | 465 000 |
| | Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) | 0 | 610 500 |
| | France | 0 | 180 934 |
| | Italie | 0 | 187 500 |
| | Japon | 0 | 1 289 522 |
| | Liechtenstein | 0 | 33 214 |
| | Mauritanie | 0 | 7 314 |
| | Pays-Bas | 30 076 | 0 |
| | Royaume-Uni | 37 454 | 0 |
| | Suisse | 0 | 166 071 |
| | Sous-total | 721 924 | 3 447 578 |
| Morocco | Commission européenne | 0 | 593 900 |
| | Espagne | 403 226 | 0 |
| | Suisse | 52 080 | 0 |
| | Sous-total | 455 306 | 593 900 |

| Affectation | Donateur | Budget annuel | Budget supplémentaire |
|-------------------|---|------------------|-----------------------|
| Tunisie | Commission européenne | 0 | 22 038 |
| | Sous-total | 0 | 22 038 |
| Sahara occidental | Croatie | 0 | 4 650 |
| | <i>Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtlingshilfe E. V.</i> | 0 | 126 507 |
| | Espagne | 0 | 1 000 030 |
| | États-Unis | 0 | 744 000 |
| | Finlande | 0 | 381 148 |
| | France | 0 | 301 556 |
| | Liechtenstein | 0 | 38 750 |
| | Norvège | 0 | 347 015 |
| | Sous-total | 0 | 2 943 655 |
| Total | | 7 313 508 | 7 874 511 |

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au Mandat.